

Madame, Monsieur,



Vous trouverez ci-joints des documents concernant la vie de votre enfant à l'école. Merci de les lire attentivement et de remettre à l'enseignant(e) de la classe, le plus rapidement possible :

- la fiche de renseignements
- la fiche d'urgence

PROCEDURE EN CAS DE FORTES INTEMPERIES

LES TRANSPORTS SONT PERTURBES

Vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général des Deux- Sèvres au :

- tel : 05 .49.06 .77.55
- Internet : <http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/Institutionnel/Lesmissions/Education/Transportsscolaires.aspx>

- ➔ Si un avancement du ramassage scolaire a lieu :
 - Appel dans les familles concernées.
 - Transfert des enfants concernés à la garderie dans le cas d'une impossibilité pour les parents de récupérer leur enfant à l'arrêt du bus .

Il est important que :- votre enfant soit inscrit à la garderie dès le début d'année .
- les numéros de téléphone soient à jour (portable et numéro de travail)

MON ENSEIGNANT EST ABSENT : Organisation de l'accueil au sein de l'école

- Mon enfant est pris en charge par l'un des enseignants présents.
- Cet accueil a lieu dans la classe si le nombre est inférieur à 25. Si ce nombre est plus élevé, l'accueil se fera dans le restaurant scolaire à l'école primaire et dans la salle de jeux à l'école maternelle.
- Le personnel peut être présent dans les classes pour aider les enseignants .
- Si la cantine est fermée, nous vous en informons afin que vous puissiez apporter un pique-nique à votre enfant ou le récupérer pour déjeuner.

TOUS LES ENSEIGNANTS SONT ABSENTS : Organisation de l'accueil par la commune en cas de nécessité

- En cas de très fortes intempéries (couche de neige/ verglas) et si les transports sont annulés :
 - Appelez l'école pour vous assurer d'une présence
 - Appelez la Mairie si personne ne vous répond à l'école (pas avant 9h00) .
- Si les enseignants sont dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail, la mairie est responsable de l'accueil des enfants. Les enfants seront rassemblés dans un même lieu, élémentaire et maternelle, afin de centraliser les moyens : **la salle des fêtes municipale**. L'accueil sera assuré par le personnel communal qui aura la possibilité de se déplacer.

Numéros de téléphone :
Ecole primaire : 05.49.29.41.48
Ecole maternelle : 05.49.29.41.03
Mairie : 05.49.27.80.00

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

En cas d'alerte tempête, l'accueil des enfants se déroulera dans les lieux de mise en sécurité des écoles, dans le restaurant scolaire(école primaire) ou la salle de jeux (école maternelle).

- les autorisations de sorties scolaires et de diffusion
- une attestation d'assurance mentionnant clairement les garanties responsabilités civiles et individuelles accident.

Je vous remercie par avance de votre coopération.

Le Directeur
Pierrick MARQUET

INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise des cours
Vacances de la Toussaint	vendredi 16 octobre 2015 après la classe	lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre 2015 après la classe	Lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Vendredi 12 février 2016 après la classe	Lundi 29 février 2016
Vacances de printemps	Vendredi 8 avril 2016 après la classe	Lundi 25 avril 2016
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016 après la classe	01/09/16

Communication avec les familles : Chaque élève dispose d'un **cahier de liaison (bleu)**, outil de communication entre les enseignants et la famille.

Y seront collés tous les documents concernant la vie de l'école et de la classe. Ces documents devront **systématiquement être signés** par vos soins et le cahier devra rester en permanence dans le sac de votre enfant. Vous pourrez également l'utiliser pour signaler aux enseignants toute information que vous jugerez utile ou leur demander un rendez-vous. Cependant, dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement, nous essaierons d'utiliser, chaque fois que cela sera possible, la messagerie électronique pour vous communiquer les informations importantes. **Aussi, je vous demanderais de bien vouloir indiquer clairement votre adresse de courrier électronique sur la fiche de renseignements (même si l'école la possède déjà, les adresses hotmail ne fonctionnent pas...)**. Nous ferons un test dès que la liste de diffusion sera créée.